



**Annonce concernant la Conformité à la finance islamique  
du fonds de financement solidaire de l'association FIRST  
SOLIDARITÉ**

**Le 20 mai 2020**

La société CEDARS International Consulting (ci-après dénommée « CEDARS ») a été mandatée par FIRST SOLIDARITÉ, association enregistrée sous le numéro W263008849, dont le siège social est situé au 13 passage du Paloma 26500 BOURG LES VALENCE, pour mener à bien une révision indépendante de conformité à la Shaṛī'a de son système de « prêts solidaires [Qard ḥasan] » (ci-après dénommé le « Produit »). L'association est présentée au public via son site internet disponible sur le lien suivant : <http://first-solidarite.fr/>

Ainsi, CEDARS a inspecté le produit par le biais de son "Comité de conformité aux préceptes de la finance islamique", composé d'éminents spécialistes dont les biographies sont présentes sur le site de CEDARS, dans la rubrique dénommée « Comité ». Le 24 mai 2019, le Comité a statué sur la conformité du produit à la finance islamique après que FIRST SOLIDARITÉ ait effectué toutes les modifications dans la structure juridique du produit requises par le Comité.

Durant le mois de mai 2020, FIRST SOLIDARITÉ a informé CEDARS de son incapacité de continuer la collaboration concernant la certification du produit. C'est pourquoi CEDARS considère que le produit n'est plus sous sa surveillance et rappelle l'association de son obligation – en tant que prestataire d'un service de financement islamique – de soumettre son activité à un audit continu et indépendant de conformité à la finance islamique.

Le produit peut – à tout moment – être soumis à un audit afin de vérifier sa compatibilité aux principes de la finance islamique, à condition de respecter les exigences citées dans la certification émise par CEDARS en 2019 et que le nouvel audit couvre l'ensemble de l'activité du Produit depuis la certification.

Bon pour le Comité

Dr Mohyedine HAJJAR

Président du Comité

